

LIVRET DE RENTREE

ECOLE SAINT-JOSEPH



ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Avenue Emile Vandervelde 9
1350 Orp-Le-Grand

019 63 57 43
0471 59 83 00

direction@ecolesaintjosephorp.be

LE MOT DE LA DIRECTION

Chers parents,

Bienvenue à l'école Saint-Joseph pour cette année scolaire 2022-2023.
Ce livret de rentrée est destiné à apporter toutes les informations qui pourraient s'avérer utiles, à vous et vos enfants.

Afin d'en faciliter la lecture, celui-ci est subdivisé comme suit :

- I. Projet éducatif, projet d'établissement et Plan de pilotage
- II. Organigramme de l'école
- III. Règlement d'ordre intérieur de l'école
- IV. Règlement d'ordre intérieur de l'Accueil Extrascolaire
- V. Horaire des cours
- VI. Renseignements pratiques (par ordre alphabétique)
- VII. Agenda

Les nouveautés par rapport à l'année scolaire précédente sont accompagnées d'une icône :



Je reste bien entendu à votre disposition pour toute question que la lecture de ce livret pourrait soulever.

Je vous souhaite une excellente année à l'école Saint-Joseph et je me réjouis de faire partie de votre belle école !

Valérie Godefroi
Directrice

I. PROJET ÉDUCATIF, PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET PLAN DE PILOTAGE

PROJET ÉDUCATIF

Ce que l'homme humanise, Dieu le divinise

Foi et cultures s'enrichissent et s'interpellent mutuellement.

Formation de l'homme et éveil du chrétien à la foi forment une unité : ce qui élève l'un élève l'autre.

Les communautés chrétiennes se mettent au service de la société et de la jeunesse d'une façon qui leur est propre, comme d'autres organismes publics ou privés le font à leur façon.

Au service de l'homme...

L'école chrétienne éduque en enseignant...

L'école chrétienne aide l'enfant à accéder à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté.

Elle fait, de ceux qui s'adressent à elle, des acteurs responsables, efficaces et créatifs dans une vie économique en constante évolution.

Tous les membres de la communauté scolaire se rassemblent autour d'un objectif commun et se donnent les moyens d'évaluer leur action...

... A la lumière de l'Évangile

...L'école chrétienne évangélise en éduquant

L'école chrétienne a pour mission d'annoncer la Bonne Nouvelle du Christ. A cette fin, elle entretient vivante la mémoire de l'événement fondateur, toujours actuel : la vie, la passion, la Résurrection de Jésus-Christ.

L'école chrétienne accueille volontiers ceux qui se présentent à elle ; elle leur fait connaître son projet, pour qu'ils la choisissent en connaissance de cause, tout en ayant le souci de traiter ceux qu'elle accueille dans le plus grand respect de leur liberté de conscience, en s'interdisant toute manipulation ou violence morale.

Le projet pédagogique de l'enseignement fondamental catholique

Le projet pédagogique de l'enseignement fondamental catholique est largement développé par le référent suivant : « *Pour une pédagogie de l'école fondamentale d'aujourd'hui* » (CCEMPC, Licap, 1988).

Ce document d'ordre général s'inscrit dans le choix fait, dès 1976, pour la rénovation de l'enseignement maternel et primaire catholique. Partant des options fondamentales, il précise les options pédagogiques du réseau et propose des moyens à mettre en œuvre progressivement.

Le projet pédagogique et éducatif de l'enseignement fondamental catholique se concrétise dans le projet d'établissement que chaque école est amenée à rédiger en associant l'ensemble des partenaires de la communauté éducative locale. Chaque école portera ainsi, à la connaissance de tous, qui elle est, les buts qu'elle poursuit et les méthodes qu'elle met en œuvre.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

✓ Confiance et bien-être

Objectif à long terme : être bien avec soi et les autres

Aider l'enfant à vivre son passage maison / école et sa journée dans un climat de confiance respectant des repères espace / temps favorisés par l'adulte

- Passer harmonieusement de la maison à l'école (séparation du matin, rituels d'accueil, dialogue, doudou, câlins,...)
- Instaurer le climat qui favorisera la socialisation de l'enfant
- Donner des repères « espace/temps » à l'enfant (horloge, calendrier, horaire du jour,...)
- Permettre à l'enfant de rencontrer l'adulte comme personne ressource, aidante, réconfortante,...

Favoriser une ambiance d'écoute où chacun ose s'exprimer en utilisant « les mots justes » et où chacun parle en « Je », se sentant écouté

- Apprendre et oser s'exprimer
- Verbaliser les émotions, les ressentis (apprendre les mots pour, reconnaître les émotions, nommer l'humeur du jour,...)
- Savoir écouter les autres et soi-même, nommer les émotions plutôt que les exprimer par des gestes ou des comportements malvenus, parler en « Je », développer les cercles de parole, les conseils de classe et d'école,...

Respecter son corps en assurant les gestes au quotidien permettant de satisfaire ses besoins physiologiques dans un cadre défini

- Être attentif et satisfaire les besoins physiologiques de chaque enfant, l'aider à prendre conscience de ses besoins (sieste, boire, se moucher,...)
- Être capable d'assumer les gestes au quotidien d'un point de vue social (s'habiller, manger seul,...)
- Respecter son corps pour soi et les autres (hygiène pour soi, hygiène pour tous)
- Contribuer à une alimentation saine par les collations spécifiques du mercredi

✓ Autonomie

Objectif à long terme : apprendre à apprendre

Etre capable de gérer son matériel scolaire et son temps de travail. Utiliser pertinemment tous les référentiels

- Etre capable d'assumer au quotidien des gestes qui faciliteront les apprentissages (ranger son matériel, être en ordre,...)
- Apprendre à gérer le temps à court, moyen et long terme (planification du travail, des projets,...)
- Acquérir le réflexe d'utiliser tous les référentiels (tableaux muraux, manuels, référentiels construits seul ou en groupe,...)

A partir de consignes comprises et verbalisées, résoudre des défis. Comparer, différencier, et réguler entre pairs. S'auto-évaluer par le décodage et la verbalisation des procédés de réflexion : « Comment y suis-je arrivé ? »

- Comprendre, verbaliser et se réappropriier les consignes
- Décoder et verbaliser les procédés de réflexion (Comment ai-je fait pour y arriver ?)
- S'auto-évaluer
- Choisir, réaliser et s'auto-corriger à travers les tableaux à double entrée et les tableaux d'enrichissement
- Résoudre des défis par essais / erreurs, émettre des hypothèses, vérifier par les manipulations, les référentiels,...
- Comparer, différencier et ajuster les savoirs par les confrontations entre élèves

La méthode de lecture des Alphas

La méthode de la planète des Alphas est une méthode d'apprentissage de la lecture qui s'adresse aux enfants de la troisième maternelle et qui se poursuit en première primaire. Il y a donc vraiment une continuité entre le maternel et le primaire. On y apprend à lire de façon attrayante et ludique. Tout l'apprentissage, et c'est là une des spécificités de la méthode, repose sur un conte qui met en scène des petits personnages : les Alphas qui ont à la fois la forme des lettres et une raison d'émettre leur son (leur chant).

Construire un projet personnel

Ce projet permet de développer la capacité à être autonome, à prendre des initiatives, prendre la parole, développer la créativité, s'organiser et respecter des échéances. Le choix de la thématique appartient à l'enfant selon ses centres d'intérêts. Les élèves de cinquième et sixième primaire utilisent le Cap'ten comme base et support de construction du projet. Dans les cycles précédents, les élèves présentent un mini projet personnel. Celui-ci leur permet de s'outiller progressivement pour finaliser un projet complet en sixième année.

- ✓ Honnêteté et respect

Objectif à long terme : construire les notions de respect, d'entraide et de coopération

Respecter les autres et l'environnement scolaire en général par les paroles et les gestes en fonction des règles de vie établies en classe. Renforcer le groupe grâce aux différences de chacun

- Respecter son corps pour soi et les autres
- Respecter l'autre dans ses gestes, dans ses paroles et ses différences
- Respecter le matériel, l'environnement proche (bancs, classes, jeux,...) et commun (cour, réfectoire, la nature, les jeux extérieurs,...)
- Respecter les convictions religieuses de chacun et les célébrations vécues dans le cadre du cours de religion
- Construire des chartes, des règles de vie, de classe, de manière évolutive et les appliquer
- Se responsabiliser en reconnaissant ses erreurs, en assumant ses actes et en proposant des pistes de réparation

Promouvoir la coopération en travaillant le tutorat au sein de chaque classe et entre les classes

- Organiser des parrainages en lecture, entre les dix-douze ans et les tout petits, panneaux S. O. S. d'entraide,...
- Travailler en coopération pour un objectif commun (ateliers, travaux de groupes, jeux de coopération,...)
- Vivre le conseil de classe, d'école, régulièrement ainsi que le conseil communal des enfants
- Poursuivre le projet pour la non-violence (partenaire : A.M.O.)

Tout ceci n'est possible qu'en favorisant les échanges honnêtes et respectueux entre les enfants, les parents, les enseignants, la direction, le comité des fêtes, le pouvoir organisateur et tout intervenant extérieur.

PLAN DE PILOTAGE

Dans le cadre de la concrétisation du Pacte pour un enseignement d'excellence, l'école Saint-Joseph a précisé son Plan de pilotage en déterminant 3 objectifs en fonction du contexte et de la réalité de l'école. Ce Plan de pilotage, créé et rédigé en 2018-2019, sera mis en œuvre de 2019-2020 à 2024-2025 par la mise en place de stratégies et d'actions concrètes au sein de l'école.

- ✓ Réduire les écarts entre les résultats des élèves les plus favorisés et des élèves les moins favorisés au point de vue socio-économique.
 - Intensifier l'utilisation du numérique.
 - Donner plus de sens à l'apprentissage à l'aide du numérique.

- ✓ Accroître les indices de bien-être à l'école de tous les élèves en classe et en dehors des moments en classe.
 - Renforcer les relations positives entre les élèves durant les moments communs.
 - Améliorer la communication bilatérale parents ⇔ enseignants.
 - Réduire la violence réelle et ressentie.

- ✓ Améliorer significativement les savoirs et compétences des élèves dans le domaine des nombres et opérations.
 - Donner plus de sens aux nombres et opérations.
 - Renforcer la continuité dans les cycles et entre les cycles.
 - Améliorer la différenciation.

II. ORGANIGRAMME DE L'ECOLE

POUVOIR ORGANISATEUR



- ✓ Président : Philippe Bruyninx
- ✓ Trésorier : Jacques OTJACQUES
- ✓ Secrétaire : François LEZAACK
- ✓ Administrateurs : Etienne GILOT - Philippe BRUYNINX - Jan GORIS- Pascal de Roubaix
- ✓ Membres : Héloïse FONTAINE - Marie-Josée MARCHAL - Jean-Marie STIENLET- Abbé Bertin KIMPANZA – Abbé Michel Beya

DIRECTION

Mme Valérie Godefroi (0471 59 83 00)

EQUIPE ENSEIGNANTE



- ✓ Section maternelle

Accueil, 1^{ère} et (à mi-temps) 2^{ème} maternelles : Mme Anne COLARD
2^{ème} maternelle : Mme Sumitra DELIEGE
2^{ème} (à mi-temps) et 3^{ème} maternelles : Mme Laurence DE WALEFFE
La section maternelle est encadrée par une puéricultrice : Mme Stéphanie CUSTERS.

- ✓ Section primaire

1^{ère} année : Mme Carine BOUX
2^{ème} année : Mr Hugues LEBRUN
3^{ème} année : Mme Marie TAYMANS
4^{ème} année : Mme Donatienne ANSELOT
5^{ème} année : Mme Megan DEWEE
6^{ème} année : Mme Isabel PABLOS

P1, polyvalence et accompagnement personnalisé en P1P2: Mme Nathalie MATAGNE

Cours de néerlandais : Mme Muriel DE ROY

Cours de gymnastique : Mme Charlotte WILLEMS
Cours de psychomotricité : Mme Cécile HOUBART

COMITE DES FETES

Composé de parents, d'enseignants et de bénévoles formant une équipe très dynamique. Il participe à l'organisation de festivités de l'école. Bienvenue à tous !

CONSEIL DE PARTICIPATION

Il est important de renforcer les liens entre la famille et l'école, et d'y promouvoir une participation constructive des parents. Cette participation des parents à la vie de l'école est effective grâce au conseil de participation auquel participent différentes composantes, parmi lesquelles les parents.

- ✓ Représentants des parents : Mathieu Lethé (0485 13 80 92) – Charlotte Binet et Jill Vandermeulen
- ✓ Représentants de l'équipe enseignante : Mme Marie - Mme Anne - Mme Isabel
- ✓ Représentante de l'équipe éducative : Mme Vinciane Dethier
- ✓ Représentants du PO : Pascal de Roubaix - François Lezaack - Jean-Marie Stienlet

PMS

Centre PMS libre de Jodoigne : 010 81 26 27

PSE

Centre de santé libre de Wavre : 010 22 45 51



III. RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Pour le bien-être et la sécurité de nos enfants, nous vous demandons de respecter ces quelques règles avec nous, l'équipe éducative.

ALIMENTATION

- ✓ Prévoir des collations et des boissons saines (pas gazeuses et / ou très sucrées).
- ✓ Le mercredi est le jour de la collation saine (fruit, compote,...).
- ✓ Ne pas donner de chewing-gum, de chips, de sucettes,
- ✓ Privilégier les gourdes plutôt que les canettes et bouteilles en verre.



TENUE VESTIMENTAIRE

- ✓ Prévoir des chaussures adéquates aux jeux extérieurs (qui tiennent correctement aux pieds afin d'éviter les accidents).
- ✓ Porter des vêtements propres, décents et non provocants, sans son ni lumière.
- ✓ Nommer les vêtements. Vérifier au jour le jour que votre enfant n'a rien oublié.
- ✓ Le maquillage (y compris vernis à ongles et autres produits), les boucles d'oreilles pendantes, les piercing ainsi que les boucles d'oreilles pour les garçons ne sont pas admis.

CE QUI RESTE À LA MAISON

- ✓ Les jouets, les jeux électroniques
- ✓ Les GSM (sauf autorisation), les MP 3
- ✓ Les rollers, planches à roulettes, jeux dangereux, ...
- ✓ Les objets de valeur
- ✓ Les objets tranchants
- ✓ L'argent

HYGIÈNE

- ✓ SOS poux ! Surveiller régulièrement les cheveux de vos enfants.
- ✓ Veiller à une hygiène corporelle quotidienne.

RESPECT DU CADRE SCOLAIRE

- ✓ Arrivée avant 8h30 (fermeture des grilles).
- ✓ Le cartable de votre enfant est prêt et complet à son arrivée à l'école.
- ✓ Veiller à bien fermer les portes et les grilles en entrant ou en sortant de l'école.
- ✓ Ne pas rentrer dans les bâtiments pendant les heures de classe (si besoin, l'entrée se fait uniquement par la petite barrière côté maternel).
- ✓ Attendre les enfants près de la grille plutôt que dans les couloirs (lieu de passage des élèves).
- ✓ Respecter les heures de l'horaire scolaire et éviter de venir entre les cours.
- ✓ Stationner dans les parking environnants (ils sont nombreux) plutôt que décharger les enfants devant les grilles, au risque d'un accident.
- ✓ Signaler au titulaire ou à l'enseignant concerné le moindre problème.
- ✓ Prévenir si vos enfants restent exceptionnellement à la garderie ou plus tard que 18h00.

Notre école est un lieu d'accueil et d'apprentissage. N'hésitez pas à nous rencontrer, nous sommes disponibles, à votre écoute dans la mesure du possible mais respectez les horaires de cours et prévoyez les rencontres hors des heures nécessitant la présence de l'enseignant en classe.

Ce partenariat assurera le développement harmonieux des enfants que vous nous confiez.

Notre école a pour mission de former des enfants responsables et respectueux des autres.

Un règlement d'école est établi avec les enfants lors des différents conseils de classe et d'école.

Tout élève ne respectant pas les règles est susceptible de se voir appliquer une sanction. La punition sera donnée par un enseignant ou un surveillant et doit être réalisée pour le lendemain.

IV. RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (GARDERIE)

ACCUEILLANTES

Mme Vinciane DETHIER
Mme Odde VANDERHAEGEN
Mme Mélanie BLAISE
Mme Céline Deprez

HORAIRE DE L'ACCUEIL

	MATIN	MIDI	SOIR
LUNDI	6h30 -> 8h30		15h20 -> 18h
MARDI	6h30 -> 8h30		15h20 -> 18h
MERCREDI	6h30 -> 8h30	11h30 - 18h00	15h20 -> 18h
JEUDI	6h30 -> 8h30		15h20 -> 18h
VENDREDI	6h30 -> 8h30		15h20 -> 18h

PRIX DES GARDERIES

Gratuites de 8h à 8h30 et de 15h20 à 16h30 et le mercredi jusque 13h15.

Matin : 6h30 – 8h : 1 €

Soir : 16h30 - 18h : 2 € (Après 18h : 4€ supplémentaires). Pour la garderie du soir, une réduction de 50% est appliquée à partir du deuxième enfant.

Mercredi : 13h15 - 15h : 2 € 15h - 18h : 3 € supplémentaires (Après 18h : 4€ supplémentaire)

Pour la garderie du soir et du mercredi après-midi, une réduction de 50% est appliquée à partir du deuxième enfant.

Les frais de garderie et d'étude sont déductibles fiscalement.

ACCUEIL DU MATIN

Vous êtes tenus de prévenir la veille si votre enfant arrive avant 6h30.

L'accueil a lieu dans la salle polyvalente puis dans la cour des maternelles.

La personne qui accompagne l'enfant est priée de se signaler auprès de l'accueillante et non le laisser seul sur la cour.

ACCUEIL DU SOIR

L'accueil a lieu dans la cour des maternelles, dans la salle polyvalente ou dans le jardin si le temps le permet. Si votre enfant reste plus longtemps, penser à prévoir une collation supplémentaire.

Vous êtes tenus de prévenir de tout retard (019 63 57 43).

A 15h45, les enfants inscrits à l'étude se rendent dans le local indiqué. Après celle-ci, ils doivent rejoindre l'(es) accueillant(es) et ne pas trainer en chemin. Une étude étant organisée, les enfants ne peuvent pas faire leurs devoirs en dehors de celle-ci. Tout oubli dans les classes (cahier, devoirs, journal de classe, sac,...) ne sera pas récupéré pendant le temps d'accueil.

ACCUEIL DU MERCREDI APRES-MIDI

Les repas chauds ne sont pas organisés ce jour-là.
L'accueillante souhaite être prévenue de la présence de vos enfants afin de prévoir des activités, du matériel, en conséquence.

DE MANIERE GENERALE

Veillez à bien fermer la grille de la cour, il en va de la sécurité de vos enfants.
En cas d'accident grave, l'accueillante prévient les parents et agit en fonction de leur accord. Si les parents ne sont pas joignables, elle contactera les personnes renseignées sur la fiche de renseignement complétée en début d'année scolaire.

Vous êtes priés de signaler aux accueillantes, par écrit (journal de classe/cartable), que votre enfant retourne avec une personne non mentionnée sur la fiche accueil extrascolaire. En cas de doute, l'accueillante contactera les parents afin de s'assurer de la bonne foi de la personne présente.

Veillez à vous assurer que l'(es) accueillant(es) vous a(ont) vu quitter l'enceinte de l'école avec votre enfant, même si vous êtes pressés, un signe de la main/un bonjour-au revoir ne prend pas beaucoup de temps...

Le matériel et les jeux mis à la disposition des enfants dans le lieu d'accueil doivent être respectés.

SANCTION

En cas d'attitude inappropriée ou irrespectueuse (vis-à-vis des autres enfants ou des adultes), les accueillantes sanctionneront le(les)enfant(s) concerné(s) par une punition adaptée (une punition écrite devra être signée par les parents). Si nécessaire, le(la) titulaire en sera informée, voire même la direction.

V. HORAIRE DES COURS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30	8h30	8h30	8h30	8h30
12h05	12h05	11h30	12h05	12h05
13h20	13h20	/	13h20	13h20
15h20	15h20	/	15h20	15h20

Nous vous demandons de bien vouloir amener vos enfants à l'heure à l'école aussi bien en maternelle qu'en primaire. Les retardataires perturbent le bon déroulement des activités. Spécialement en primaire, les cours de récréation sont des endroits de jeux. Nous demandons aux parents de ne pas s'y attarder le matin.

VI. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ABSENCES

✓ A l'école primaire

Si votre enfant s'absente, veuillez prévenir l'école le plus rapidement possible. Veuillez à compléter le justificatif d'absence et à le remettre à son titulaire dès son retour. Une absence de plus de deux jours doit obligatoirement être couverte par un certificat médical. Les rendez-vous chez le médecin (sauf spécialiste) doivent être pris en dehors des heures de cours.

Une absence pour raison(s) familiale(s) DOIT être explicite !

Et pensez à annuler les repas chauds via l'adresse mail :

secretariat.stjoseph.stmartin@gmail.com

✓ A l'école maternelle

A partir du 1^{er} septembre 2020, l'obligation scolaire concerne tous les élèves qui atteindront l'âge de 5 ans au plus tard le 31 décembre 2022. Donc les enfants de 3^{ème} maternelle sont en obligation scolaire. Toute absence devra être justifiée comme pour les élèves de primaire

Pour les élèves d'accueil, de 1^{ère} et 2^{ème} maternelles, les absences ne doivent pas être justifiées mais nous insistons sur une fréquentation régulière. Les enfants soumis à l'obligation scolaire doivent avoir un justificatif comme à l'école primaire

ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

Des animations pédagogiques (visites, spectacles, théâtre, ...) permettant l'ouverture au monde et à la culture seront organisées tout au long de l'année en fonction des possibilités et des propositions. Ces activités sont obligatoires. Il vous sera demandé le cas échéant une participation aux frais. Seules les absences justifiées par un certificat médical permettront un remboursement de ces frais.



APPRENTISSAGE DES LANGUES NOUVEAUTÉ

Cours de *néerlandais*, une période en 1^{ère} et 2^{ème} primaires et deux périodes en 3,4,5 et 6^{ème} primaires

EVEIL AUX LANGUES

L'éveil aux langues prône une démarche qui :

- ✓ développe des attitudes de tolérance et d'ouverture à la diversité linguistique et culturelle
- ✓ renforce l'intérêt pour les langues en développant des aptitudes susceptibles de faciliter l'apprentissage d'une langue étrangère
- ✓ assure le développement de savoirs relatifs aux langues en installant des références aidant à la compréhension d'une société démocratique, tolérante, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- ✓ Ces activités seront organisées en maternelle et en 1^{ère}/2^{ème} primaire à raison d'une heure/semaine.

ASSURANCES

En cas d'accident survenu à votre enfant dans l'enceinte de l'école, une déclaration d'accident peut être demandée auprès de la direction qui vous précisera la procédure à suivre. Le document doit être complété le plus rapidement possible et envoyé par vos soins à l'adresse indiquée sur le document.

BIBLIOTHÈQUE

Elle est gérée par 2 bénévoles. Toutes les 2 semaines (toutes les semaines pour les

1^{ère} et 2^{ème} primaire), les enfants la fréquentent ceux-ci peuvent emprunter 2 livres gratuitement.

BULLETINS

En primaire, les bulletins seront remis aux dates suivantes :

Semaine du 28/11/ 2022 Semaine du 27/03/2023 Semaine du 03/07/ 2023

En maternelle, les élèves retournent régulièrement avec leurs travaux. Ils reçoivent un cahier de vie qui les suit de la 1^{ère} à la 3^{ème} maternelle.

Deux moments de rencontre avec les enseignantes :

20 janvier 2023 23 juin 2023

CLASSES EXTÉRIEURES



Nous reviendrons vers vous ultérieurement concernant les classes extérieures. Nous sommes en pleine réflexion avec l'équipe pédagogique (augmentation des prix, ...)

Ce sera également un point à l'ordre du jour lors de la première réunion COPA



CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Dans chaque école de l'entité, des enfants sont élus pour participer au Conseil Communal des Enfants.

EDUCATION PHYSIQUE

Les élèves de l'école primaire participent chaque semaine à une leçon d'éducation physique donnée par Mme Charlotte.

Equipement:

- ✓ une paire de pantoufles de gym ou de baskets
- ✓ une paire de chaussettes blanches
- ✓ un short bleu ou noir
- ✓ le t-shirt de l'école (facultatif) ou un t-shirt blanc. Pour commander le t-shirt de l'école, s'adresser à Mme Charlotte (6€ à régler via virement).

Le sac de gym reste à l'école. Les enfants ramènent leurs effets à la maison lors des congés pour les laver. Il est toujours utile de marquer le nom des enfants sur ces vêtements.

ESTIMATION DES FRAIS



Ce point est mis en annexe du vadémécum

ETUDE DIRIGEE



Une étude dirigée par mesdames Florence et Megan est organisée pour les enfants de la section primaire les lundis, mardis et jeudis, de 15h45 à 16h45.

Celle-ci est payante au prix de 2.25€ .

Les parents sont tenus d'inscrire leur enfant via KONECTO, veuillez de prévenir, via le journal de classe, si votre enfant ne doit pas aller à l'étude du jour.

L'étude dirigée ne décharge pas les parents de la vérification du travail de l'enfant.

JE GRANDIS

Pour le bien-être de votre enfant et pour lui permettre de bien grandir, nous vous proposons de lui apprendre à être propre.

Idéalement, il devrait quitter définitivement les langes vers l'âge de 3 ans.

Dès que vous aurez commencé l'apprentissage à la propreté, nous serons là pour vous seconder. Faites-le nous savoir. Et fournissez-nous les habits de rechange et lingettes nécessaires.

JOURNAL DE CLASSE

Les travaux à domicile y sont consignés. Ils sont paraphés régulièrement par les enseignants. Nous vous demandons de les signer quotidiennement.

Les communications avec les institutrices maternelles se font par un petit mot glissé dans la mallette ou par une rencontre le matin dans la cour de récréation.

MESSES ET CELEBRATIONS

Quatre fois l'an (septembre, Noël, Pâques, juin), une célébration est organisée et animée (chants, lectures, intentions) par tous les enfants. Les parents y sont également invités.

NATATION

Les cours de natation ont lieu le mardi à Plopsaqua, un courrier avec les différents groupes vous sera transmis par Konecto.

Tarif: 3,50 € et 1,50€ pour ceux qui ont un abonnement, à condition de fournir une copie de l'abonnement à l'avance à Mme Charlotte (seront comptabilisés sur le virement mensuel)

Équipement : un maillot, le bonnet de bain de l'école (facultatif) ou tout autre bonnet de bain, un essuie et un peigne. Les shorts et les caleçons sont interdits. Le bonnet de bain de l'école est à 5€ (à régler via virement)

Évitons de porter des objets de valeur, les vols dans les vestiaires ne sont pas couverts.

Tous les élèves de la classe accompagnent (nageurs et non nageurs).

OUVERTURE A LA TECHNOLOGIE

A l'heure où les technologies de l'information et de la communication font partie intégrante de notre vie tant professionnelle que privée, il est primordial de préparer les élèves l'utilisation de ces nouvelles technologies.

Pour atteindre ces objectifs, notre école s'est inscrite au projet "Ecole Numérique ». 6 classes peuvent profiter d'un tableau blanc interactif.



PAIEMENT

La majorité des transactions financières se font par virement. Une facture vous parviendra par courrier en fin de mois. Les relevés sont payables dans les 15 jours de leur envoi, sur le compte : BE51 0682 4741 1762.

Les factures impayées au terme d'une année scolaire seront reportées l'année suivante.

En s'inscrivant à l'école, les parents s'engagent contractuellement à payer les frais obligatoires.

PSYCHOMOTRICITÉ

A l'école maternelle, des cours de psychomotricité sont dispensés par Madame Cécile. Il est demandé aux parents de vêtir leur enfant d'un training ces journées-là.

REPAS CHAUD

Les commandes se prennent en début d'année via konecto.

Repas chaud : 4,60 € pour un repas maternel

4,90 € pour un repas primaire

Le prix comprend le potage, le plat et le dessert.

Potage seul : 0,50 €

Les repas chauds sont livrés tous les midis (sauf le mercredi).

Le paiement se fera par virement à la fin du mois. En cas de retard de paiement, votre enfant ne pourra plus bénéficier du service facultatif des repas chauds. Il est impératif de signaler l'absence de votre enfant la veille (jour ouvrable) avant midi pour que le repas ne soit pas comptabilisé via l'adresse mail :

secretariat.stjoseph.stmartin@gmail.com

Les repas chauds débuteront le lundi 5 septembre 2022.

REUNIONS DE PARENTS

Une réunion d'informations se tiendra le lundi 12 septembre, elle se déroulera dans un premier temps dans la cour et ensuite vous rejoindrez la(le) titulaire en classe. Vous pourrez y recueillir des informations sur notre mode de travail et le fonctionnement de la classe. La présence des parents y est fortement souhaitée.

D'autres réunions seront programmées au cours de l'année afin d'obtenir des renseignements sur le comportement et sur le travail de vos enfants.

Il est bien entendu possible de rencontrer l'enseignant de votre enfant en dehors de ces réunions à votre demande.

RECREATIONS

De 10h10 à 10h25, de 12h05 (12h pour les maternelles) à 13h20 et 14h10 à 14h25.

Le vendredi pas de récréation l'après-midi.

- ✓ Ecole maternelle : petite cour
- ✓ Ecole primaire : grande cour

SECURITE

Chaque enseignant est responsable de l'ouverture et de la fermeture de sa classe. Les classes sont fermées dès 15h20. Tout objet oublié ne pourra être récupéré que le lendemain matin.

Les enfants qui viennent à vélo sont équipés d'un casque et d'une vareuse.

SORTIE DES CLASSES

Les parents attendent leurs enfants devant la grille de l'école.

Les élèves autorisés à rentrer seuls à leur domicile (mot écrit des parents) sont sous la responsabilité des parents dès qu'ils quittent l'enceinte de l'école.

Prière de nous signaler par écrit (dans le journal de classe) ou par téléphone si votre enfant doit retourner avec une personne non mentionnée sur la fiche accueil extrascolaire.

Pour permettre une bonne visibilité aux enseignants chargés de la surveillance des sorties, nous vous demandons de ne pas encombrer les trottoirs entre les deux portails et de ne pas oublier de les fermer.

TEMPS DE MIDI

Les élèves qui dînent à l'école prennent leur repas au réfectoire (maternelles : 12h00-12h30 - primaires : 12h30-13h00). Ils jouent ensuite dans les cours de récréation ou dans notre jardin lorsque le temps le permet.

TRANSPORT SCOLAIRE

Notre école organise le transport scolaire via un service de bus gratuit organisé par la Wallonie en vue d'assurer une offre complémentaire pour les déplacements domicile-école. Inscription via la direction.

COMMUNICATION

Toutes les informations vous seront transmises via Konekto.

N'hésitez pas à nous contacter par mail, téléphone ou un petit mot dans le journal de classe de votre enfant.

VII. AGENDA

A RETENIR (sous réserve de l'évolution des normes sanitaires)

- | | |
|-------------------------|---------------------------------------|
| ✓ Lundi 29 août : | Rentrée des classes et petit déjeuner |
| ✓ Samedi 24 septembre : | Barbecue de rentrée |
| ✓ Jeudi 20 octobre : | Photos |
| ✓ Samedi 4 février : | Souper de l'école |
| | Spectacle des primaires |
| ✓ Samedi 03/06 : | Fancy-Fair |
| | Spectacle des maternelles |

CONGES SCOLAIRES

- | | |
|---|--------------------------|
| ✓ Mardi 27 septembre : | Fête de la FWB |
| ✓ Du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre : | Congé de Toussaint |
| ✓ Vendredi 11 novembre : | Commémoration |
| ✓ Du lundi 26 décembre au vendredi 6 janvier : | Congé de Noël |
| ✓ Du lundi 20 février au vendredi 3 mars : | Congé de Carnaval |
| ✓ Lundi 10 avril | Lundi de Pâques |
| ✓ Du lundi 1 ^{er} mai au vendredi 12 mai : | Vacances de printemps |
| ✓ Le jeudi 18 mai : | Ascension |
| ✓ Le lundi 29 mai : | Lundi de Pentecôte |
| ✓ Le samedi 8 juillet : | Début des vacances |
| Journées pédagogiques : | le mercredi 14 septembre |
| | Le mercredi 5 juillet |

et deux autres dates qui vous seront communiquées ultérieurement. Les cours seront suspendus ces jours-là.

**N'HESITEZ PAS A CONSULTER
REGULIEREMENT NOTRE SITE POUR LES
DERNIERES INFORMATIONS :**

WWW.STJOSEPHORP.BE